

# Les experts et la formation



La formation s'inscrit dans nos textes, soit comme une recommandation pour les experts-comptables, soit comme une obligation pour les commissaires aux comptes, avec un nombre d'heures à effectuer par an ou sur une période triennale.

**L'enquête menée au printemps par l'Asforef, l'Institut de formation de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France, montre que 94 % des cabinets ont déjà perçu la portée de cette norme et son importance.**

On ne pourra que s'interroger sur le résiduel de 6 % pour qui la formation ne semble pas être un sujet de préoccupation, mais qui, se faisant, mettent en danger leur exercice professionnel et la pérennité de leur client.

Ceci est d'autant plus préoccupant que 70 % des réponses proviennent de cabinets de moins de 10 personnes et qui n'appartiennent à aucun réseau.

Néanmoins, l'intérêt pour la formation est réel et ne se contente pas de participations plus ou moins régulières aux manifestations organisées par les instances.

C'est ainsi que parmi les experts-comptables franciliens interrogés, 21 % seulement participent aux Assises de la Compagnie, 26 % au Congrès de l'Ordre, 52 % aux Universités d'Été.

Les experts-comptables ont donc conscience que leur compétence se construit sur une formation réfléchie et organisée.



Connectez vous sur :  
[www.asforef.com](http://www.asforef.com)

Découvrez la richesse de son catalogue mais aussi les moyens qui vous sont offerts pour construire votre plan de formation sur mesure.

**Les experts-comptables ont donc conscience que leur compétence se construit sur une formation réfléchie et organisée.**

Il est à noter que 50 % des cabinets organisent leurs formations en interne ou à travers un réseau et à peine moins font appel à des organismes extérieurs.

Mais pour 66 % d'entre eux, la formation ne s'inscrit pas dans un plan annuel.

## LA FORMATION EN CHIFFRES

A titre d'exemple, principaux résultats concernant les efforts de formation :

- ▶ 53 % des experts-comptables suivent 5 jours et plus de formation
- ▶ 31 % entre 3 et 4 jours
- ▶ 14 % entre 1 et 2 jours.
- ▶ En parallèle, 15 % des collaborateurs suivent 5 jours et plus de formation
- ▶ 35 % entre 3 et 4 jours
- ▶ 36 % entre 1 et 2 jours.

Si, à travers ces quelques chiffres, nous pouvons mesurer le chemin qu'il nous reste à parcourir pour respecter les normes qui s'imposent à nous, il est néanmoins symptomatique de noter que parmi les réponses obtenues, 76 % pointent le manque de temps comme première raison pour ne pas suivre toutes les formations souhaitées.



Pour 56 % d'entre nous, l'e-learning pourrait répondre, d'une certaine manière, à cette problématique.

Ils soulignent à 66 % que des actions plus pointues ou plus variées pourraient les inciter à suivre plus de formations.

Cependant, si celles-ci étaient organisées à proximité, en département par exemple, cela motiverait à peine 44 % des cabinets, laissant indifférent une proportion identique.

En analyse, la disponibilité reste donc le principal frein à suivre une formation, celle-ci ne trouvant guère de place dans un calendrier déjà chargé. Et ni la proximité, ni des sessions plus courtes ne semblent pouvoir présenter un effet de levier suffisant.

Toutefois, dans ce contexte, un package de formations permettant d'optimiser les obligations liées à l'expertise comptable et au commissariat aux comptes serait accueilli favorablement par 75 % des cabinets étant entendu que la complémentarité serait privilégiée.

L'Asforef, dont le professionnalisme et la compétence sont reconnus par la très grande majorité des sondés, travaille à ce chantier afin de pouvoir rapidement mettre au point une offre permettant à chaque cabinet d'organiser un parcours cohérent avec ses besoins et son temps disponible. Il est à la disposition de tout un chacun.

**A un horizon maintenant très court, nos cabinets devront « professionnaliser » leur suivi de formation, non seulement pour cartographier les compétences de nos collaborateurs et renforcer ainsi un outil de management, mais aussi et surtout pour organiser un système de formation cohérent apte à répondre à nos contraintes règlementaires.**